

**ARRÊTÉ DU MAIRE**  
**PORTANT INTERDICTION D'ARRÊT ET DE STATIONNEMENT**  
**SUR 8 PLACES DE PARKING PLACE RENE MARCHIVE**

**Le Maire de la commune de Vars,**

**Vu** la loi n° 82.213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, départements et régions ;

**Vu** le code des collectivités territoriales et notamment les articles L2212.1 à L2213.3 ;

**Vu** le code de la route et notamment les articles R110-1 à 3, R411-2 et suivants, R412-49, R417- 2 et suivants ;

**Vu** l'instruction interministérielle sur les signalisations routières (livre 1 – quatrième partie – signalisation de prescription) approuvé par l'arrêté interministériel ;

**Vu** la décision du Maire,

**Considérant** que ces 8 places de parking serviront à accueillir des commerçants pour le marché de Vars les mercredis et dimanches de 6h à 13h ainsi que les mercredis et samedis de 17h à 22h tout au long de l'année,

**A R R E T E**

**Article 1 :** Les 8 places de parking Place René Marchive à Vars situées au plus près de la boulangerie de Vars comme indiquées sur le plan ci-joint sont interdites au stationnement les :

- mercredis et dimanches de 6h à 13h
- mercredis et samedis de 17h à 22h

Cette interdiction ne s'applique pas aux commerçants ayant une autorisation par arrêté du Maire.

**Article 2 :** La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions de l'instruction interministérielle – quatrième partie – signalisation de prescription – sera mise en place par les services techniques de la Mairie de Vars.

**Article 3 :** Les dispositions définies à l'article 1<sup>er</sup> prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

**Article 4 :** Monsieur le Maire de Vars et Monsieur le commandant de groupement de gendarmerie de la Charente sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié et affiché conformément à la réglementation en vigueur.

A Vars le 08 février 2023

Le Maire,

Jean-Marc de Lustrac



Plan joint à l'arrêté n° 1639320P0009

Google Maps

